LA DISPARITION DE LA COOPERATIVE DES JEUNES MARAICHERS DU DJOUE SOUS L'EFFET DE LA PRESSION FONCIERE (REPUBLIQUE DU CONGO)

YOLANDE BERTON-OFOUEME, EVELINE MAHOUNGOU

Université Marien Ngouabi, B.P : 69

yolandeofouemeberton@gmail.com

Résumé

L'article présente les résultats d'une étude réalisée en 2010 auprès de vingt exploitants de la Coopérative des Jeunes maraîchers du Djoué (COJEMARD). En plus de la recherche documentaire sur le maraîchage urbain, un questionnaire a été administré à tous les exploitants. Quelques commerçantes ont été interviewées sur les modes d'approvisionnement auprès des producteurs, les lieux de vente de légumes et les revenus obtenus. L'enquête par questionnaire a été complétée par des entretiens individuels portant essentiellement sur l'utilisation des revenus générés par le maraîchage.

Les résultats de l'étude montrent que les maraîchers mettaient en valeur des surfaces de faibles dimensions (en moyenne 481 m² par exploitant). L'exiguïté des parcelles est liée à la pression foncière qui touche tous les sites de production intra-urbains. Le maraîchage, malgré les problèmes fonciers, a contribué à la création d'emplois et la génération des revenus pour des personnes ayant un faible niveau d'instruction. Sur la parcelle collective, les producteurs étaient arrivés à réaliser des ventes de 8 462 500 CFA par an. Une exploitation individuelle pouvait procurer en moyenne 180 000 F CFA par mois. Les producteurs avaient produit près de 76 tonnes de légumes par an dont 2 % autoconsommées équivalant à 360 kilogrammes de légumes (amarante, baselle, grande morelle, morelle noire, ciboule, chou chinois, appelé « endives » et oseille de Guinée). Sa valeur, si les légumes autoconsommés étaient vendus, était estimée à 442 000 F CFA par an. Les commerçantes avaient obtenu des marges nettes de plus de 100 000 F par mois. Malgré cette importance socio-économique du maraîchage, le site de la COJEMARD a été récupéré par le Ministère de la Jeunesse en 2015 en vue de construire un site de loisirs et de formation visant la réinsertion des jeunes dans le tissu économique.

Mots-clés : maraîchage urbain, pression foncière, COJEMARD, Brazzaville, Congo.

Abstract

The article presents the results of a study carried out in 2010 with 20 farmers of the cooperative of young market gardeners of Djoué (COJEMARD). In addition to documentary research on urban market gardening, a questionnaire was administered to all farmers. Some traders were interviewed on the methods of supplying the producers, the places of sale of vegetables and the income obtained. The questionnaire survey was supplemented by individual interviews focusing on the use of income generated by the market gardening.

The results of the study show that market gardeners used small areas (an average of 481 m² per farmer). The small size of the plots is linked to the land lord pressure concerning all intra-urban production sites. Market gardening, despite land tenure problems, has contributed to job creation and income generation for people with low levels of education. On the collective plot, the producers had reached sales of 8 462 500 F CFA per year. Individual operations could provide an average of 180,000 F CFA per month. Farmers produced nearly 76 tonnes of vegetables per year, out of which 2% were consumed, equivalent to 360 kilograms of vegetables (amaranth, basal, big nightshade, black nightshade, ciboule, Chinese cabbage, called endives and Guinea sorrel). Its value, if the self-consumed vegetables were sold, was estimated 442,000 F CFA per year. The traders had net margins about more than 100,000 F CFA per month. Despite the socio-economic importance of market gardening, the COJEMARD site was recovered by the Ministry of Youth in 2015 with the aim of building a recreation and training site aimed at reintegrating young people into the economic fabric.

Keywords: urban market gardening, land lord pressure, COJEMARD, Brazzaville, Congo.

INTRODUCTION

Dans la plupart des grandes villes des pays en développement (Kinshasa, Bangui, Dakar, Yaoundé…), le maraîchage intra-urbain subit une forte pression foncière. Certains espaces se maintiennent difficilement à l'intérieur des villes malgré la proximité des habitations, d'autres disparaissent du tissu urbain pour être recréées à la périphérie des agglomérations ou sans garantie de réinstallation des maraîchers comme c'est le cas de la COJEMARD située dans l'Arrondissement I Makélékélé, sur la rive droite du Djoué (fig.1) et dont les producteurs ont été expropriés. La COJEMARD était limitée au nord par le quartier Matour, à l'est par la Route Nationale N°2 et au sud-ouest par le Djoué. Elle comptait vingt adhérents qui mettaient en valeur un terrain d'un hectare dont 375 m² pour le terrain collectif et 9 625 m² pour le terrain réparti en parcelles individuelles d'une dimension moyenne de 481 m². Les faibles superficies8, mises en valeur, montraient bien l'épineux problème foncier auquel devaient faire face les producteurs.

La COJEMARD était une structure qui a montré le dynamisme des jeunes à se prendre en charge, à lutter contre le désœuvrement et l'oisiveté, le sans emploi, etc. Maintenant que le site a été fermé, les producteurs sont au chômage et attendent toujours d'être réinstallés, on peut s'interroger sur le rôle socio-économique du maraîchage en milieu urbain.

8 En maraîchage, une exploitation viable fait 2000 m².

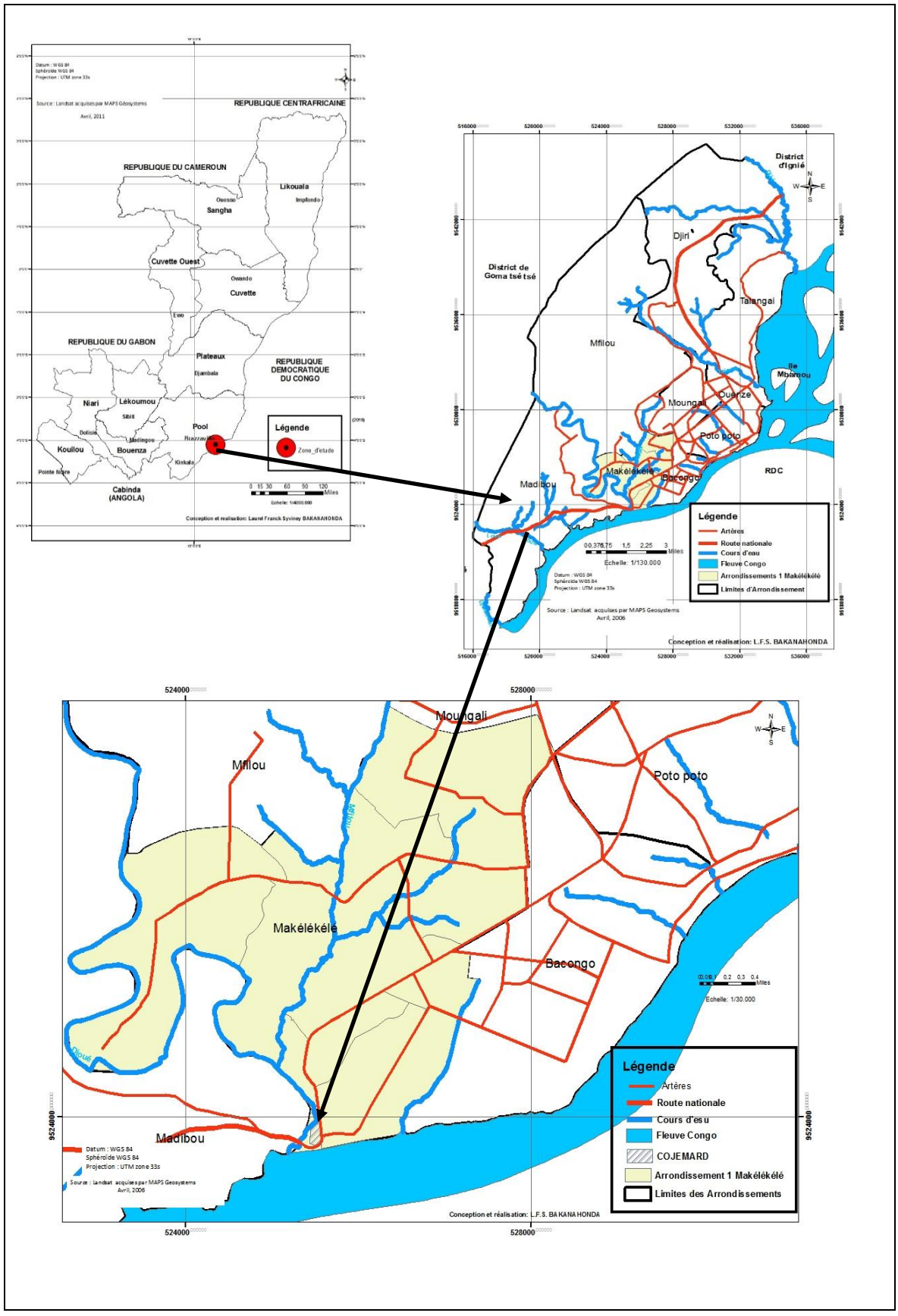


***Figure 1*- Localisation de la COJEMARD**

L'article s'articule autour de deux points :

1. le premier est consacré à l'analyse du rôle du maraîchage en tant qu'activité créatrice d'emplois pour les populations démunies ;

2. le deuxième porte sur le rôle du maraîchage en tant qu'activité génératrice de revenus. (l'accent est mis sur l'analyse des comptes d'exploitation des principaux acteurs).

I-RESULTATS

I.1-LE MARAICHAGE : UNE ACTIVITE CREATRICE D'EMPLOIS POUR LES JEUNES ET ADULTES

I.1.1-La population maraîchère

L'analyse du niveau d'instruction, des activités antérieures, de l'âge et du sexe permet de comprendre le contenu sociodémographique des maraîchers. Le maraîchage était pratiqué par des hommes (13) et des femmes (7) dont la moyenne d'âge était de 30 ans. La plupart des producteurs ont commencé à le pratiquer à l'âge situé dans l'intervalle de 11 et 31 ans. Au moment de l'étude, plus de la moitié d'entre eux avaient entre 45 et 50 ans.

La moitié des maraîchers avait un niveau d'instruction primaire et secondaire et l'autre moitié a suivi diverses formations professionnelles (menuiserie, maçonnerie, petit commerce et agriculture). Ce constat prouve que l'activité maraîchère n'est pas l'apanage des personnes non instruites. Elle est pratiquée par des personnes instruites. Avant d'adopter le maraîchage comme activité principale, les exploitants avaient des activités antérieures variées. Certains étaient des ouvriers et d'autres des petits commerçants ou des agriculteurs. L'irrégularité et l'insuffisance des revenus obtenus ont conduit les producteurs à consacrer une partie de leur temps au maraîchage.

I.1.2- Les motivations

En fait, les motivations des maraîchers étaient variées. La pratique du maraîchage en coopérative, pour les hommes, contribuait à l'amélioration de leurs ressources financières et de leurs conditions de vie. Elle leur permettait également de se former à la maitrise des systèmes et techniques de culture maraîchère et de subvenir aux besoins familiaux.

Pour les femmes, la situation matrimoniale jouait un rôle déterminant dans le choix de l'activité maraîchère. Cette activité permettait de compléter les revenus des époux, de régler les problèmes sociaux (retrait de deuil, construction de tombeaux, décès…) et d'investir dans le petit commerce. L'objectif étant d'obtenir des gains supplémentaires en vue d'investir dans l'immobilier (en achetant des parcelles ou en construisant des maisons). Le souci majeur des maraîchères, mais aussi des maraîchers, était de garantir leur avenir et celui de leurs enfants.

L'analyse de ces quelques éléments du contenu sociodémographique des maraîchers permet de retenir l'importance du maraîchage dans la création d'emplois pour les jeunes et adultes, et dans l'autonomisation financière et sociale des femmes quel que soit leur statut matrimonial.

I.2-LE MARAICHAGE : UNE ACTIVITE GENERATRICE DE REVENUS

Les maraîchers cultivaient une gamme variée de légumes : l'amarante (*Amaranthus-SPP*.), la baselle (*Basella alba*), la carotte (*Daucus-carota*), le chou pommé (*Brassica-oleraceal*), la grande morelle(*Solanum Aethiopicm*), le haricot-vert (*Phaseolus-vulgaris*), la laitue (*Lactuca sativa*), la morelle noire (*Solanum nigrum*), la tomate (*Solanum icanum L*.), la ciboule(*Alium fistulisum*)…Mais la ciboule symbolisait le pétrole du fait de son poids dans la formation des revenus (68 %).

La COJEMARD était organisée en exploitation collective et en exploitations individuelles. L'exploitation collective, 375 m², était une propriété des membres du groupement coopératif. Elle était gérée par un comité composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général assisté par un adjoint et d'un trésorier. Le travail collectif se déroulait tous les mercredis de 8 heures à 10 heures et tous les samedis de 13 heures à 17 heures. Cette exploitation collective disposait d'un Centre d'appui technique (CAT) mis en place depuis 1996 en vue de former les jeunes producteurs. D'ailleurs, les mercredis et samedis étaient consacrés aux séminaires et à la formation pratique.

La vente de légumes issus de l'exploitation collective procuraient aux maraîchers des revenus faibles, certes, mais réguliers et qui leur permettaient de survivre en milieu urbain. En 2009, le suivi du compte d'exploitation9 collectif fournit les résultats présentés dans la figure 2.

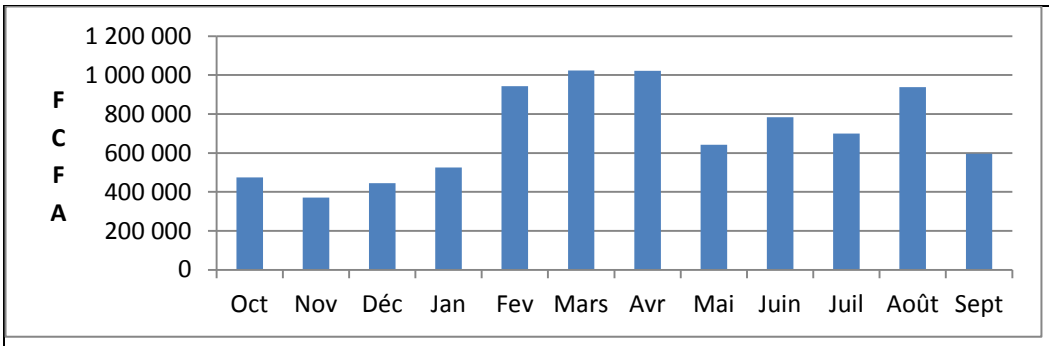
9 Les maraîchers tenaient leur comptabilité par trimestre et non par saison agricole. Ceci a rendu difficile l'analyse des charges suivant la répartition des saisons.

En petite saison des pluies, les ventes étaient inférieures à 600 000 F CFA par mois. En petite saison sèche, les ventes s'étaient accrues. En effet, la saison 2009 était considérée selon les données climatiques fournies par l'ANAC comme excédentaire. La saison sèche est une période caractérisée par la récession des pluies. Mais en 2009, ces deux mois avaient enregistré des quantités d'eau plus importantes que celles tombées en mars (un des mois de la grande saison sèche). La pluviosité inhabituelle en petite saison sèche avait permis aux producteurs de réaliser de bonnes ventes. C'est d'ailleurs à partir de février que les ventes s'étaient accrues jusqu'en avril. En fait, en grande saison des pluies, les contraintes à la production (inondation d'une partie du site, les maladies sur les plantes, la sensibilité de la plupart des légumes (tomate, chou pommé, endives, baselle, morelle, haricot vert) aux maladies et à l'excès d'eau réduisaient la production maraîchère sur la plupart des sites de production. La réussite des cultures sensibles à la pluie et forte valeur ajoutée (tomate, grande morelle, chou pommé…) ont permis aux maraîchers de bien vendre. La saturation du marché en grande saison sèche à cause de la forte production liée à l'assèchement de la plupart des lieux de production fait baisser les prix, alors que les charges d'exploitation 10 sont importantes. Les marges connaissent de ce fait une régression. En petite saison des pluies de l'année 2009, on observe une anomalie climatique au mois d'octobre avec un retard d'arrivée des pluies. Ce qui a eu des répercussions sur les ventes jusqu'en janvier.

D'une manière globale, les marges obtenues par les maraîchers avaient connu une variation saisonnière. Les moyennes mensuelles se répartissent de la manière suivante : 430 330 F en petite saison sèche, 734 000 F en petite saison sèche grâce aux bonnes ventes réalisées en février, 895 000 F en grande saison sèche et 754 000 F en grande saison sèche.

La vente de légumes issus de la parcelle collective a rapporté aux adhérents 8 462 500 F CFA en 2009. Le partage équitable de cette somme devrait rapporter à chaque producteur entre 35 260 F CFA par mois. Mais le règlement intérieur de la Coopérative avait fixé ce montant à 50 000 F CFA par an. Le partage des gains était évalué à une dépense annuelle de 1 million de FCFA par an, soit 4150 F CFA par mois et par producteur. Le reste de l'argent étant réinvesti dans l'activité (achat d'intrants agricoles, transport, location du terrain, renouvellement des équipements, rémunération de la main-d'œuvre et épargne).

10 Charges : achat de semences, d'engrais et de pesticides, frais de main-d'œuvre, de transport et de location du site (217 000 FCFA par trimestre). Dans les charges, le travail des maraîchers (7 heures par semaine) n'est pas évalué.



Mois	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jlt	Août	Sept.
Pluviosité 200911	60	127	159	252	260	151	284	159	10,1	0	0	12,2
T° moyenne	27,2	26,8	11,25	26,1	24,1	27,9	26,7	27,55	24,15	23,5	24,2	26,7
	PSP			PSS		GSP			GSS			

Figure 2 : Evolution mensuelle des marges obtenues sur l'exploitation collective en fonction des conditions climatiques

Pour compléter leurs revenus, les maraîchers travaillaient sur des exploitations individuelles. Les stratégies de choix des légumes à haute valeur ajoutée étaient particulières. Si sur l'exploitation collective, le choix des légumes à cultiver relevait de la concertation collective, sur les parcelles individuelles, ce sont les maraîchers qui décidaient des cultures à mettre en place en fonction de leur rentabilité. Il a été constaté la prédominance de la ciboule en grande saison sèche car elle pousse et se vend très bien. La figure 3 montre les revenus d'un maraîcher en grande saison des pluies et en grande saison sèche. Elle caractérise la saisonnalité de la production, mais aussi l'importance de la ciboule dans la formation des revenus car dans le cas présent, elle représentait 63 % des 504 000 FCFA gagnés par le producteur en grande saison sèche. En revanche, en grande saison des pluies, la réussite de la production des cultures de chou pommé, de tomate mais aussi de ciboule a contribué à 85 % aux revenus obtenus. Mais la ciboule n'y avait contribué que pour 21 %. Le maraîcher avait obtenu 575 000 F CFA. Ramenés au mois, l'exploitant avait gagné en moyenne 192 000 F en grande saison des pluies contre 126 000 F CFA en grande saison sèche. En ne considérant que les revenus obtenus au cours de ces deux grandes saisons de production (six mois) et en les ramenant au mois, le maraîcher avait un revenu mensuel moyen de près de 180 000 F CFA. Cette somme était largement supérieure au SMIG congolais qui était de 60 000 FCFA par

11 L'année 2009 était une année excédentaire.

mois. Les revenus obtenus permettaient aux familles de subvenir aux besoins familiaux. Il faut ajouter à ces revenus la valeur de l'autoconsommation de légumes estimée à 2 % des 76 tonnes de légumes produites. La quantité des légumes autoconsommés par l'ensemble des producteurs était estimée à 360 kilogrammes de légumes pour une valeur de 442 000 F CFA par an.

Les maraîchers avaient à leur charge entre cinq et huit personnes. Cela supposait que cent à cent soixante personnes vivaient des revenus générés par la production maraîchère

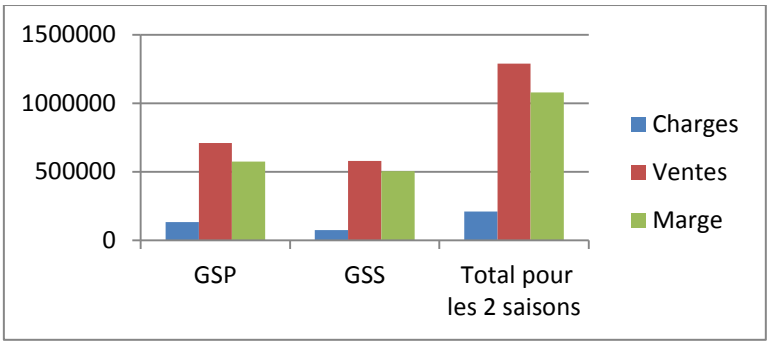


***Figure 3*-Le compte d'exploitation moyen d'un maraîcher sur parcelle individuelle en grande saison des pluies et en grande saison sèche (en F CFA).**

Outre les maraîchers, les tâcherons, les fournisseurs d'intrants agricoles et les commerçantes tiraient également profit des revenus générés par l'activité maraîchère. Les exploitants avaient distribué aux tacherons et fournisseurs d'intrants agricoles un chiffre d'affaires de 1 770 500 F CFA en 2009.

L'étude de cas de deux commerçantes se ravitaillant sur le périmètre de la COJEMARD avait permis de saisir les apports économiques du maraîchage. Le premier cas concerne une détaillante du marché Plateau des 15 ans. A chaque opération commerciale , elle achetait une botte de céleri (*Apium graveolens*) et une botte de persil (*Petroselinum crispum*) à 2 000 F CFA et une planche de ciboule à 40 000 F CFA. En fait, la récolte de la ciboule se faisait, tôt le matin, de façon échelonnée suivant le rythme d'écoulement du produit sur le marché. La vente de ces trois légumes rapportait 100 000 F par opération commerciale. Les charges mensuelles étaient de 96 850 F CFA. La détaillante, en réalisant deux opérations d'achat par mois, gagnait 103 150 FCA (tableau 1).

Le deuxième cas porte sur une commerçante évoluant au Marché de Moungali. Elle achetait deux planches de ciboule à 70 000 F CFA à chaque opération commerciale. La récolte se faisait également de façon échelonnée. Avec des charges mensuelles de 160 850 F CFA, elle avait obtenu une marge de 139 150 FCA en vendant deux fois dans le mois la même quantité de légumes (tableau 2).

Tableau 1- Le compte d'exploitation mensuel de la détaillante 1

Charges	**Montant (F CFA)**	**Ventes (F CFA)**
Achat de légumes	84 000	200 000
Transport	8 000	
Location de la table	1500	
Taxe de la mairie	1500	
Taxe balayage	350	
Ficelle pour attacher les bottes	1000	
Eau pour rafraîchir les légumes	500	
Total	96 850	200 000
Marge nette		**103 150**

Tableau 2- Le compte d'exploitation mensuel de la détaillante 2

Charges	**Montant (F CFA)**	**Ventes (F CFA)**
Achat de légumes	140000	300 000
Transport	16 000	
Location de la table	1500	
Taxe de la mairie	1500	
Taxe balayage	350	
Ficelle pour attacher les bottes	1000	
Eau pour rafraîchir les légumes	500	
Total	160 850	300 000
Marge nette		**139 150**

Discussion

Les études réalisées par Beaud (1970), par Berton-Ofouémé (1996) et bien d'autres auteurs montrent que l'adoption du maraîchage relève des motivations variées. En 1970 *« aucun des cinquante-trois hommes travaillant à Mfilou ne s'étaient consacrés immédiatement au maraîchage en arrivant à Brazzaville. Ils ont commencé par exercer des petits métiers tels que manœuvres, plantons, cuisiniers, maçons, menuisiers, tailleurs… et devant l'irrégularité et l'insuffisance des revenus obtenus, ils ont consacré une partie de leur temps au maraîchage* » (Beaud).

En 1990, les travaux de recherche de l'équipe CIRAD-Agricongo, réalisés vingt ans plus tard, montrent également l'importance des producteurs ayant exercé d'autres métiers avant de se lancer dans le maraîchage. Les personnes pour lesquelles le maraîchage est le premier emploi représentent 11 % des enquêtés (Berton-Ofouémé, 1996). A la COJEMARD, quinze ans plus tard, la moitié des exploitants était sans emploi et la moitié avait exercé des métiers avant de se lancer dans le maraîchage. Nos observations faites sur les motivations des femmes rejoignent celles faites par Yolande Berton-Ofouémé en 1966. En effet, la situation matrimoniale semble jouer un rôle déterminant dans le choix de l'activité maraîchère. Celle-ci permet aux femmes vivant seules (célibataires, veuves, divorcées) de prendre en charge les enfants sans avoir recours à leur famille. Les femmes mariées ont besoin d'indépendance financière vis-à-vis de leurs conjoints. Elles peuvent également contribuer à la vie familiale en complétant les revenus des époux ou en investissant dans l'immobilier grâce au système de ristourne.

En somme, on peut retenir que le maraîchage contribue à la création d'emplois pour un nombre important de personnes. A la COJEMARD, les jeunes sans emploi avaient créé leurs sources de revenus.

Autrefois, les activités agricoles étaient d'une manière générale pratiquée par les adultes. Depuis près de deux décennies, les jeunes, du fait de la restriction du marché de l'emploi, s'intéressent au maraîchage. La création de la COJEMARD (Coopérative des Jeunes Maraîchers du Djoué) était un bel exemple de ce dynamisme de jeunes. La moyenne de l'âge des maraîchers était de 30 ans. En 1993-1994, selon les résultats des travaux de recherche de Berton-Ofouémé (1996), l'âge moyen des exploitants dans les zones de production de création ancienne était de cinquante ans. En revanche, sur les périmètres aménagés et de

création récente (Mbimi, Kombé…), la moyenne d'âge était de trente-trois ans. On peut donc noter un rajeunissement de la population maraîchère suite aux problèmes d'accès à l'emploi dans le secteur formel.

Les faits observés à la COJEMARD concernent la plupart des sites de production intra-urbains. En effet, dans la plupart des centres urbains, « *l'accroissement de la population stimule certes la production légumière, mais les besoins en terrains à lotir et à aménager pour la construction des édifices à caractère social entraîne la restriction ou la disparition des sites de production intra-urbains* » (Berton-Ofouémé, 1966). A Brazzaville, le processus de disparition des espaces de culture se serait effectué progressivement entre 1950 et 1975. Selon Dieudonné Naire Loubassa cité par Berton-Ofouémé Yolande (1966), les périmètres du Plateau des 15 ans et de Moungali, gérés par les prêtres et situés respectueusement en amont et en aval de la Mfoa, les sites installés dans les vallées de la Madoukoutsékélé , de la Glacière et de la Mfoa, les espaces occupés par le stade Eboué, la zone située derrière l'école de Mouléké à Ouénzé et Yoro à Mpila ont disparu pendant cette période. En 1989, les exploitations maraîchères situées le long de la corniche du fleuve Congo ont disparu au profit de la construction d'une avenue à double voie. Le processus de disparition des centres maraîchers intra-urbains se poursuit jusqu'à ce jour, car les sites, à l'époque, menacés par l'urbanisation (Mfilou, la Base, Makélékélé, Mbama, Mfoa, Cent fils, Mpila, Piscine…) ou complètement asphyxiés ou peu viables (ORSTOM, Yala-Yala et Frontières) ou encore viables (Mbimi, Talangaï[12]) ont disparu pour certains, sont en cours de disparition ou menacés pour d'autres. Le phénomène de restriction des exploitations agricoles intra-urbaines a été observé par Villien[13] (1987) à Bangui en République centrafricaine où il rapporte dans sa thèse que *« l'agriculture intra-urbaine est une véritable peau de chagrin qui se rétrécit chaque année »*.A Bamako (Mali), à Kinshasa (République Démocratique du Congo), à Bouaké en Côte d'Ivoire, à Ouagadougou au Burkina Faso, etc. la pression foncière sur les espaces maraîchers intra-urbains est forte.

La COJEMARD a subi le même sort que celui subi par de nombreux sites maraîchers dans les villes d'Afrique subsaharienne. Elle a disparu. Face à cette situation, on peut observer partout l'ambigüité du rôle des Etats en leur qualité de principaux acteurs dans la gestion foncière.

12 Talangaï est passé de 56 hectares lors de sa création à 50 hectares en 1996, à 20 hectares en 2013 et à moins de 20 hectares à partir de 2015.

13 Villien, cité par Berton-Ofouémé (1996).

En ce concerne les résultats économiques, la production maraîchère est tributaire des aléas climatiques. Le calendrier maraîcher est calé sur le rythme des saisons dont les variations influencent les revenus des exploitants. En grande saison des pluies, les maraîchers qui réussissaient la production des cultures sensibles aux pluies, à l'engorgement des sols par l'eau et aux parasites tels que la tomate, les endives, la morelle… pouvaient obtenir des résultats économiques substantiels. Sur les parcelles individuelles, les exploitants étaient capables d'obtenir par mois plus de 170 000 F CFA. En 1991, à Talangaï, un maraîcher pouvait obtenir par mois au minimum 31 200 FCA et au maximum 201 000 F CFA. Ces chiffres montrent que le maraîchage est une activité qui rentabilise le travail. Mais c'est une activité à risque en cas d'invalidité de l'exploitant et contraignante en termes de temps : les producteurs ne prennent pas de congés annuels comme les salariés.

Outre les retombées économiques directes du maraîchage, les vendeurs de légumes, d'intrants agricoles, de matériel aratoire, etc., les salariés agricoles… tiraient aussi profit du maraîchage pratiqué à la COJEMARD. La vente de légumes se faisait suivant des circuits courts (du producteur au détaillant). Les commerçantes s'approvisionnant à la COJEMARD avaient obtenu par mois entre 130 150 FCFA et 139 100 FCFA. En 1993, les vendeuses aux marchés populaires pouvaient obtenir des gains mensuels situés dans l'intervalle de 26000 et 120 000 F CFA. Celles évoluant sur les marchés spécifiques tels que le marché du Plateau-ville ou le marché de la Plaine pouvaient avoir en moyenne 160 000 F CFA par mois (Berton-Ofouémé, 1996). Ces statistiques montrent l'importance du maraîchage dans la génération des revenus des acteurs impliqués dans l'activité, mais masquent l'instabilité des gains dans le temps.

Conclusion

L'étude de la COJEMARD contribue à l'analyse de la problématique de la pression foncière sur les sites maraîchers intra-urbains. La COJEMARD, malgré l'exiguïté de son périmètre, était un site dynamique, créé par des jeunes pour résoudre leurs problèmes sociaux et économiques.

En effet, elle a permis de créer des emplois directs (pour les producteurs) et indirects (pour les commerçantes, les fournisseurs d'intrants agricoles, les ouvriers agricoles…) et de générer des revenus aux femmes et aux hommes non satisfaits des revenus issus de leurs activités antérieures et aux jeunes désœuvrés et sans emplois. La pratique du maraîchage a favorisé l'autonomisation des femmes sur le plan économique et social et a contribué à la sécurité

alimentaire grâce à l'autoconsommation d'une partie de la production. Outre les gains monétaires, les exploitants bénéficiaient des aides financières de la COJEMARD ou des autres adhérents en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de leur famille.

Le rôle dans l'approvisionnement en légumes frais des marchés de Brazzaville et sa proximité aux grands marchés urbains (Total et Commission) n'était pas à négliger. Malheureusement la COJEMARD n'avait aucune garantie foncière sur le terrain mis en valeur. Son site a été récupéré en 2015 par le ministère de la jeunesse dont le rôle aurait pu être d'encourager les jeunes maraîchers. Ce cas de la COJEMARD est illustratif de la situation de la plupart des périmètres urbains qui ont disparu et qui continuent à disparaître en montrant l'ambigüité du rôle de l'Etat dans la protection des zones de production intra-urbaine et la création des emplois pour la population en situation de précarité.

Références bibliographiques

Anonyme (1987) : Projet ceinture verte de Brazzaville. Démarrage des projets pilotes, Brazzaville, 24 p.

Ali-Gaye (1988) : Le centre maraîcher de Yala-Yala. Etude géographie d'un groupement pré-coopératif au Congo Brazzaville, Mémoire de Maîtrise, de Géographie, Brazzaville, Université Marien Ngouabi, 106 p.

Beaud, H. (1970) : *Une vallée maraîchère à Brazzaville : la Mfilou*, Université de Bordeaux III, 154 p.

Berton, S. (1993) : « Evolution de deux espaces maraîchers de Brazzaville sous l'effet d'aménagement pour la maîtrise de l'eau : Mbimi et Kombé », in : *filière maraîchère à Brazzaville*, p.137-139.

Boland, J. (2002) : L'agriculture urbaine : cultiver les légumes en villes, Wagenengen, France, 96 p.

Elonga, Adjadie, Emanchi et *al.* (1991) : « Le maraîchage, une double nécessité pour les citadins », *Syfia* N° **101**, 100 p.

Guerandel G. (1983) : Les cultures maraîchères à Kinshasa (République du Zaïre), Thèse de doctorat, de Géographie, Bordeaux, UER de Géographie, 547 p.

Kake Baba Sire (1983) : les cultures maraîchères dans la commune de Bouaké, Mémoire de Maîtrise, géographie, Institut de Géographie, Université Nationale Côte-D'Ivoire, 193 p.

Mahoungou E. (2010) : Etude géographique de la Coopérative des Jeunes Maraîchers du Djoué au sud de Brazzaville, Mémoire de maîtrise, Géographie, Brazzaville, Université Marien Ngouabi, 114 p.

Moustier, P. (2001) : Le maraîchage péri-urbain dans quelques villes africaines, CIRAD, Document N° 5, 41 p.

Berton-Ofouémé, Y. (1996) : L'approvisionnement des villes en Afrique Noire : produire, vendre et consommer les légumes à Brazzaville. Thèse de Doctorat en Géographie tropicale, Université de Montaigne, Bordeaux, 434 p.

Matey M. (1967) : Les cultures maraîchères à Ouagadougou, 106 p.

Berton-Ofouémé, Y. (1993) : « Les stratégies amont-aval des commerçants de produits maraîchers », in *Filière maraîchère à Brazzaville*, p.233-230.

Raoul-Matingou E. (1985) : « La production maraîchère à Brazzaville », Communication aux deuxièmes Journées géographiques du Congo : *agriculture et problèmes alimentaires au Congo*, Brazzaville, 25-26 avril, 9 p.

Samba-Kimbata M.-J. (1985) : « Quelques aléas climatiques de l'agriculture congolaise », in les Annales de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, N°1, Brazzaville, p. 77-79.

Vennetier P. (1988) : « Urbanisation, production agricole et autosuffisance alimentaire : réflexion sur le cas africain », in les Cahiers d'Outre-Mer, N° 163, quatrième année, Bordeaux, p. 181-185.